
Synthèse de documents

SUJETS 3A4

SUJET : Une taxe européenne sur les transactions financières : pour financer la transition écologique en Europe ou l'aide publique au développement ?

Consignes :

- L'objectif du présent devoir est de répondre à la question formulée ci-dessus en vous appuyant sur les documents suivants.
- Les arguments développés utiliseront les documents en évitant le piège de la paraphrase et pourront être enrichis par des éléments d'actualité.
- Le développement sera divisé en 2 ou 3 parties clairement apparentes. Une attention particulière devra être accordée aux transitions entre les arguments et entre les parties.
- Ne perdez pas de temps à présenter et à citer les documents.

Document n° 1 :

La taxe sur les transactions financières au niveau européen | La Finance pour tous | 27/05/2019

La Taxe sur les Transactions Financières (TTF) consiste à prélever un pourcentage d'une transaction réalisée entre les institutions financières sur le marché secondaire, c'est-à-dire le marché où se revendent les titres financiers. Les produits concernés sont les actions, les obligations, les produits dérivés*, les prêts-emprunts de titres et les rachats de parts sociales d'organismes de placement collectif. La Commission européenne prévoit un taux de 0,1 % du montant de la transaction sauf pour les produits dérivés qui seraient taxés à 0,01 %.

Ce projet de taxation avait été adopté initialement par 11 pays : la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche, le Portugal, la Slovaquie, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, l'Estonie et la Slovaquie. Depuis, l'Estonie a renoncé à ce projet. Il n'y a donc plus que 10 pays européens sur les 28 que compte l'Union européenne favorables à l'instauration commune d'une taxe sur les transactions financières (TTF).

* Les produits dérivés sont des produits financiers qui assurent leurs détenteurs contre l'évolution défavorable du cours d'un actif (actions, obligations, devises nationales, blé,...)

Document n° 2 :

Ces Européens veulent taxer les transactions financières | Ouest France | 09/11/2020 |

En juillet, les dirigeants de l'Union européenne se sont entendus pour mettre sur la table 1 824,3 milliards d'euros pour les sept prochaines années. C'est l'addition du budget pluriannuel et du plan (750 milliards) pour relancer l'économie dans les vingt-sept États, malmenée par la pandémie de la Covid-19. Un tiers de cette somme sera alloué à l'accélération de la transition écologique, l'Union Européenne ayant acté la transformation de l'économie européenne en économie neutre en carbone d'ici 2050.

Est-ce assez ? Non, pour le Parlement européen, qui a voté pour trouver de nouvelles sources de financement propres, en septembre. C'est un double non, pour le rapporteur du budget de cette assemblée, Pierre Larrourou. L'économiste français entamera sa troisième semaine de grève de la faim, mercredi, jour critique des négociations avec les dirigeants européens.

Il veut davantage d'argent pour le climat, la santé, la recherche et se bat pour en trouver là où il y en a : « Sur les marchés financiers qui, eux, sont en bonne santé. Une simple taxe de 0,1 % sur chaque transaction financière (TTF) permettrait de dégager 50 milliards d'euros par an pour rénover les logements des Européens ou développer des emplois verts. »

La mise en place de cette TTF est bloquée par un certain nombre de pays européens dits « frugaux », dont les Pays-Bas et le Danemark. Pierre Larrourou a plutôt choisi de mettre la pression sur la France et l'Allemagne, « le moteur de l'UE ».

Document n° 3 :

Loi de finance 2019 : hausse de l'aide publique au développement et recul sur la TTF | GhaAdvocates | 24/11/2020

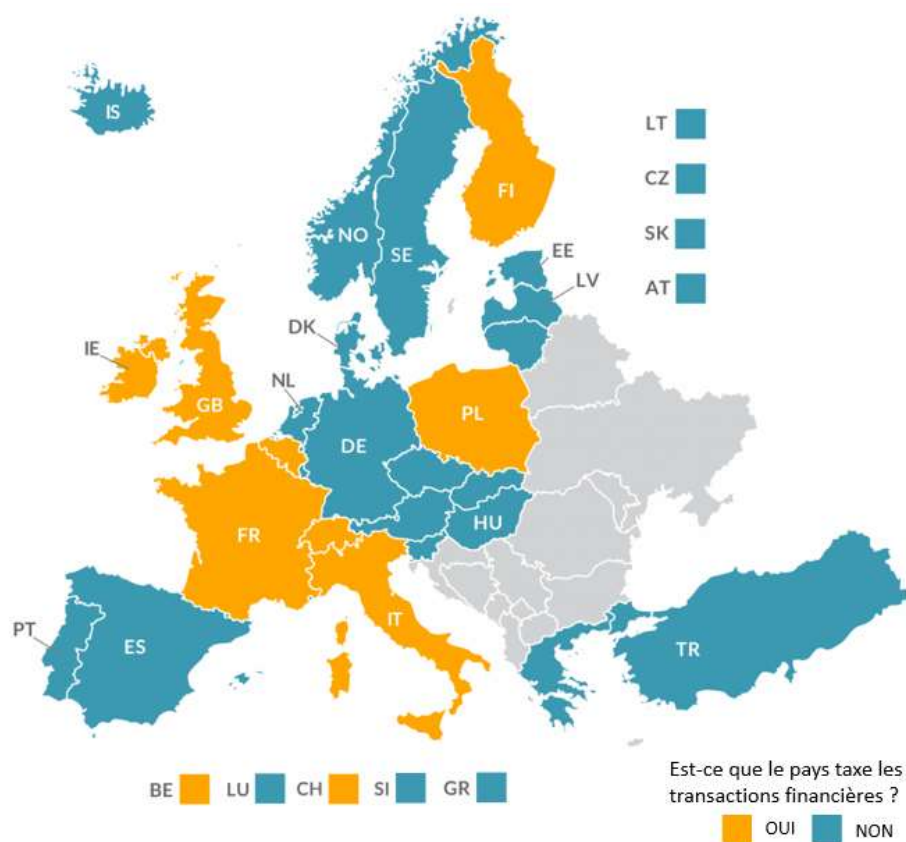
Le projet de budget ne s'engage en effet que sur une hausse timide de 4% de la mission d'aide publique au développement, soit 130 millions d'euros en crédits de paiement – c'est-à-dire disponibles dès 2019 pour réaliser des projets dans les pays et pour les populations qui en ont le plus besoin.

Le projet gouvernemental entérine en outre une diminution de la part de la taxe sur les transactions financières (TTF) allouée au développement, qui passe de 50% à 35% seulement des recettes totales dégagées par la taxe en 2019. Rappelons que cette taxe affectée, innovation française pour financer la lutte contre la pauvreté, garantissait des ressources prévisibles et pérennes pour les bénéficiaires de

l'aide française, permettant de sanctuariser une partie conséquente des dépenses pour la solidarité internationale et la santé mondiale à l'abri des ciseaux de Bercy.

La taxe française sur les transactions financières (TTF) a été créée en 2012. Elle est assise sur les opérations d'achat d'actions de sociétés françaises dont la capitalisation boursière dépasse un milliard d'euros au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Son taux est de 0,3 % depuis 2017. Depuis 2017, la part de TTF affectée au fonds de solidarité pour le développement, créé en 2005 pour gérer le produit de la taxe de solidarité sur les billets d'avion, n'est plus définie comme un pourcentage de la taxe, mais comme un montant, égal à 528 millions d'euros. Ainsi, le dynamisme de la TTF ne contribue pas à la politique d'aide au développement, mais alimente le budget général de l'État.

Document n°4 : *European Countries that Levy a Tax on Certain Financial Transactions* | Tax Foundation | 23/01/2020 |



Document n°5 : *134 sociétés sont désormais concernées par la taxe sur les transactions financières* | Le Figaro.fr | 20/12/2019

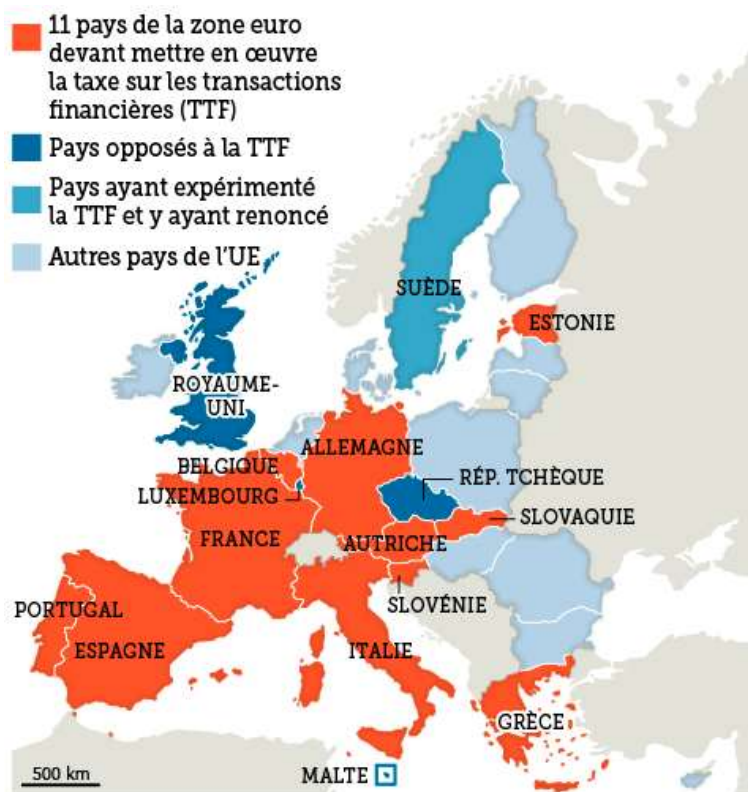
La taxe sur les transactions financières de 0,3 % prélevée sur les achats d'actions concerne 134 sociétés françaises depuis le 1^{er} décembre 2019, contre 132 auparavant.

Destinée à freiner la spéculation boursière, la Taxe sur les transactions financières (TFF) consiste à taxer les opérations boursières. Fixée à un taux de 0,3 % du montant de l'achat des titres des entreprises françaises dont la capitalisation boursière dépasse 1 milliard d'euros, elle est facturée par les banques ou les courtiers, en plus des frais de transaction.

Depuis le 1^{er} décembre 2019, 134 sociétés sont concernées par la TTF contre 132 auparavant. Les opérations d'achat-vente réalisées la même journée restent, en revanche, exonérées. Cette année, la liste

comprend 8 nouvelles entrées avec Arga, CGG, La Française des Jeux, ID Logistics Group, Ipsos, Vallourec, Verallia, Voltaia. En revanche, 6 sociétés sont sorties de l'inventaire : Beneteau, Bonduelle, Europcar, Manitou BF, SMCP, Tarkett,

Document n°6 : *Position officielle des pays européens à l'égard de la taxe européenne sur les transactions financières, avant la crise de la Covid-19 | Coalitionplus.org |*



Document n°7 : *Revenu de la taxe européenne sur les transactions financières | European Commission | 2019*



Document n°8 : *Plan de relance : L'Europe au défi de développer ses ressources propres | Les Echos | 21/08/2020*

C'est implacable : pour emprunter et dépenser plus sans solliciter davantage les finances publiques de ses membres, l'Europe doit développer ses revenus. Le débat, latent depuis des années, a été relancé ces derniers mois par la Commission européenne, avec l'appui de certains pays, France en tête, et du Parlement européen. Comme l'explique l'eurodéputé centriste belge Gerard Deprez (ALDE), « *le financement actuel du budget de l'Union est à bout de souffle. Les contributions des budgets nationaux*

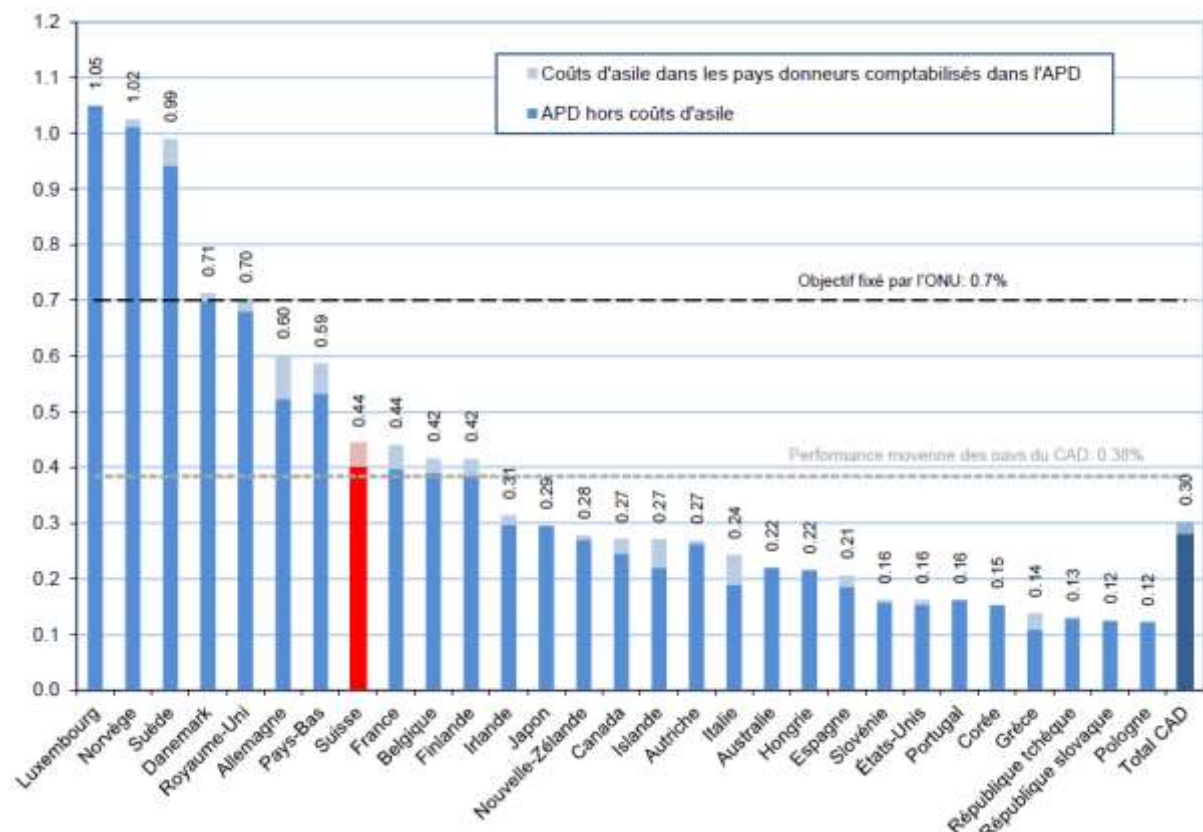
sont sévèrement comprimées par les politiques d'assainissement budgétaire. Ce système est incapable, en l'état, de compenser les pertes de revenus liées au Brexit et de faire face aux nouveaux défis, comme le climat, la lutte contre le terrorisme, la gestion des migrations et la défense ».

Les pistes sont connues : en lien avec le « pacte vert », la Commission européenne propose de muscler la vente de droit à polluer aux firmes européennes et d'allouer ses recettes au budget communautaire, d'instaurer d'une taxe carbone sur les produits importés dans l'UE et de créer une taxe sur les plastiques à usage unique. Le numérique, second grand chantier européen, serait aussi mis à contribution, via la taxe GAFSA en gestation depuis trois ans. Une relance du projet de taxe sur les transactions financières (TTF) est aussi évoquée, tout comme une contribution des « grandes entreprises qui bénéficient le plus du marché unique ». La liste n'est pas exhaustive et les idées abondent au Parlement européen, où les socialistes proposent notamment une taxe sur les ultra-riches.

Aujourd'hui, les ressources propres, à savoir les droits de douane et une part de la TVA collectée par chaque Etat, ne représentent plus que 28 % du budget communautaire, une part en baisse constante. Selon la Commission, la réforme de l'ETS, la taxe carbone aux frontières, la nouvelle taxe sur les grandes entreprises et la taxe Gafa pourraient rapporter plus de 30 milliards d'euros par an.

Document n°9 : Comparaison internationale de l'aide au développement | Administration fédérale suisse | 22/04/2020

Aide publique au développement (APD) en % du Revenu national brut (RNB)



Source: données provisoires pour tous les pays du Comité d'aide au développement (CAD) publiées par l'OCDE/CAD le 16 avril 2020.